
Actes Professionnels Ambulanciers (APA)

INFORMATIONS :

Public :

- Tout ambulancier diplômé antérieurement au 1er Janvier 2023
- **Prérequis** : dans le cadre de l'APA le public concerné constitue le prérequis

Durée : 21 heures

Intervenant :

Formateur habilité rattaché à l'IFA FormaSanté de proximité

CONTEXTE :

L'environnement professionnel et réglementaire du transport sanitaire est en pleine évolution. Les mutations sont nombreuses, tant dans la réforme avec la participation des entreprises au service de garde que dans l'évolution et l'adaptation des compétences professionnelles du métier. Après la réforme du Diplôme d'Etat d'Ambulancier, avec les actes professionnels à acquérir, se met en place la formation complémentaire pour tous les professionnels déjà diplômés.

Le niveau de formation que doivent acquérir tous les ambulanciers dont la date de diplôme est antérieure au 1er janvier 2023 doit leur permettre de :

- Prendre en compte le cadre réglementaire dans lequel se place leurs interventions,
- Faire face dans leur pratique aux situations cliniques concrètes (niveau de gravité, asepsie, thérapeutiques sur prescription, aérosols...),
- Recueillir et transmettre (y compris par voie numérique) les données du patient pour assurer sa prise en charge, en lien avec le médecin superviseur.

La formation est définie sur 21 heures, et s'articule autour de trois modules : le cadre réglementaire (3,5 heures), l'application des actes professionnels (14 heures), le recueil et la traçabilité (3,5 heures), soit au total 3 jours de formation continue.

Actes Professionnels Ambulanciers (APA)

LE + DE LA FORMATION

Formation s'appuyant sur :

- des apports théoriques mais aussi sur des exercices pratiques (quiz interactifs) pour s'assurer de la bonne compréhension des textes. Une carte memento reprenant la synthèse pratique des textes à prendre en compte.
- de nombreux exercices pratiques et de mises en situation, s'inscrivant aussi bien dans le contexte de l'établissement (et du matériel existant) qu'à l'extérieur. Un livret format poche reprenant un condensé des gestes d'urgence et un accès à notre vidéothèque.
- des outils pratiques et des équipements numériques et innovants permettant la préparation au recueil et à la transmission des données essentielles du patient (conventionnels et numériques).

OBJECTIFS :

- Connaître les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels relevant de son domaine de compétence et relatifs à l'aide médicale urgente selon leur condition réglementaire d'application (cadre réglementaire d'intervention en AMU : décret du 22 Avril 2022)
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique dans un contexte d'intervention relevant de l'aide médicale d'urgence
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des bonnes pratiques
- Faire preuve de dextérité dans un contexte d'urgence
- Évaluer la qualité des actes réalisés et identifier les éléments à réajuster
- Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillis auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée

PROGRAMME :

- Module 1 : Cadre réglementaire – 0,5 jour
- Module 2 : Application des actes professionnels – 2 jours
- Module 3 : Recueil et traçabilité – 0,5 jour

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE



FORMASANTE
50 Rue tudelle
45100 Orléans
www.formasante.fr

Téléphone : 02 38 56 01 01

E-mail : ambulanciers@formasante.fr

Actes Professionnels Ambulanciers (APA)

— EVALUATION & LIVRABLES —

- Pédagogie active et participative
 - Mises en situations pratiques et analyses de pratiques
 - Approche théorique avec interactivité
 - Echange d'expérience et analyse
- Test d'auto-positionnement en début et fin de formation
 - Evaluations pratiques formatives
 - Questionnaire de satisfaction globale en fin de formation